



Questionnaire sur la sécurité démocratique destiné aux les comités intergouvernementaux et les organes de suivi du Conseil de l'Europe

Date limite : 4 décembre 2026

Contexte : vers une sécurité démocratique

Alors que le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe (le Pacte) achève sa phase de consultation, il entame un dialogue avec les membres et les secrétariats des commissions intergouvernementales et des organes de suivi du Conseil de l'Europe. Cette consultation intervient à un moment où les États membres sont confrontés à toute une série de défis complexes et en constante évolution, tels que la montée des reculs démocratiques, la polarisation croissante, les bouleversements géopolitiques, les mutations rapides dans les domaines numérique et technologique, les menaces hybrides mondiales, les agressions militaires, les ingérences autoritaires, la crise environnementale mondiale, les inégalités et la fragmentation sociales, ainsi que les pressions croissantes pesant sur la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et l'État de droit.

Les citoyens sont directement confrontés à ces menaces et nourrissent donc des doutes croissants quant aux bienfaits des institutions démocratiques. Il y a pourtant des raisons d'espérer : des études récentes suggèrent que le recul de la démocratie pourrait se stabiliser, et les données historiques montrent que 70 % des épisodes d'autocratisation observés au cours des 30 dernières années ont été inversés grâce à des revirements démocratiques. Il existe des opportunités de renouveau et des solutions innovantes issues de l'intelligence et de l'action collectives.

Les rapports 2025 et 2026 du Secrétaire général du Conseil de l'Europe soulignent la nécessité de renouveler la démocratie pour repenser la sécurité et posent la sécurité démocratique comme fondement d'une paix et d'une stabilité durables en Europe. La sécurité démocratique ne doit donc pas être comprise uniquement comme une réponse défensive aux menaces. Elle peut offrir un modèle positif de sécurité fondée sur le droit : un moyen de renforcer les sociétés démocratiques, de rétablir la confiance, de protéger les citoyens et les institutions, et de créer les conditions d'une paix et d'une prospérité durables, y compris au niveau mondial.

Le concept de sécurité démocratique a été adopté pour la première fois lors du Sommet de Vienne du Conseil de l'Europe en 1993. Il identifiait les élections libres, la liberté d'expression, la protection des minorités et le respect du droit international comme des engagements essentiels pour la sécurité démocratique d'une Europe en pleine réunification. En 2005, le Sommet de Varsovie a réaffirmé cet engagement et a en outre insisté sur le fait que des institutions démocratiques solides constituaient le fondement de la paix et de la stabilité en Europe.

Aujourd'hui, la sécurité démocratique fournit la justification stratégique : la reconnaissance du fait que la sécurité de l'Europe dépend de la force et de la résilience de ses institutions démocratiques, et que pour faire face aux menaces contemporaines, il est nécessaire de renforcer la démocratie elle-même. Les consultations menées dans le cadre du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe visent donc à affiner le concept de sécurité démocratique dans le contexte actuel, en consultant des experts des États membres dans différents domaines.

Au cours des dernières décennies, les comités intergouvernementaux et les organes de suivi du Conseil de l'Europe ont mené un travail essentiel pour préserver, renforcer et protéger les aspects fondamentaux de la stabilité démocratique à travers leurs travaux sur l'État de droit, les droits de l'homme et la démocratie. À l'ère des



défis complexes et en constante évolution, leur travail reste essentiel, tout en devant s'adapter et évoluer.

Le Groupe des rapporteurs sur la démocratie (GR-DEM) des Délégués des ministres du Conseil de l'Europe débattrait du concept de sécurité démocratique le 15 octobre 2026. La consultation des comités intergouvernementaux et des organes de suivi devrait apporter un point de vue d'expert complémentaire et montrer comment la sécurité démocratique peut se traduire dans des domaines politiques spécifiques.

Tous les comités intergouvernementaux et organes de suivi sont donc invités à remplir un questionnaire consolidé par comité et à y répondre **avant le 4 décembre 2026**.

En complément de cette consultation écrite, une session de travail interactive en présentiel aura lieu le 12 octobre 2026 avec divers comités intergouvernementaux relevant de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit (DGI) et de la Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine (DGII) du Conseil de l'Europe, afin d'aborder certaines des questions ci-dessous.

Les propositions recueillies au cours de ce processus alimenteront les consultations menées dans le cadre du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe afin de fournir un cadre d'action politique. L'objectif est de traduire ce concept en un programme commun, ancré dans la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la Charte sociale européenne et les [Principes de Reykjavík pour la démocratie](#), afin de renforcer la résilience et la dissuasion démocratiques, de rétablir la confiance du public et de renouer le lien entre les citoyens et les institutions démocratiques. Il alimentera également le processus de réforme parallèle et plus large du Conseil de l'Europe, destiné à fournir la capacité institutionnelle nécessaire pour mettre en place les outils, les structures et les ressources requis afin de transformer ces ambitions en résultats concrets. Les résultats du processus global de consultation sur le Nouveau pacte démocratique seront présentés aux États membres lors de la Conférence ministérielle d'avril 2027.

Questions destinées aux comités intergouvernementaux et aux organes de suivi

1. Que devrait signifier la sécurité démocratique dans le contexte européen actuel ? En s'appuyant sur le travail essentiel du Conseil de l'Europe en matière de protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, ainsi que sur les Principes de Reykjavík pour la démocratie, quels devraient être les principaux objectifs et priorités de la sécurité démocratique ? Parmi les domaines susceptibles d'émerger des consultations sur le Pacte, on peut citer :

- *Les dividendes démocratiques, la prospérité et l'égalité pour tous* : la démocratie et l'État de droit comme conditions de l'égalité des chances, de l'investissement et d'une croissance économique durable fondée sur la justice sociale.
- *Le choix des citoyens et la gouvernance démocratique (par exemple dans les domaines de la technologie ou de l'énergie)* : permettre aux sociétés de s'accorder sur l'éthique, l'innovation et la répartition de l'espace et des ressources, renforçant ainsi la légitimité et l'adhésion.
- *Gouvernance intergénérationnelle et à plusieurs niveaux* : impliquer des groupes démographiques et des acteurs diversifiés et prendre en compte les réalités régionales et locales dans la prise de décision.
- *Renforcement de la sécurité et de la résilience des acteurs démocratiques* : créer un environnement dans lequel le professionnalisme et l'indépendance des institutions publiques, des organisations de la société civile, des journalistes et des professionnels du droit puissent être protégés et renforcés.



- *Intégrité des processus démocratiques* : renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation et à la manipulation de l'information, aux élections contestées et à la corruption, et consolider la confiance dans la prise de décision démocratique.
- *Égalité, inclusion et sentiment d'appartenance* : renforcer la cohésion de la société autour de valeurs communes, apporter un soutien et garantir la justice aux personnes en situation de vulnérabilité, mettre en place des espaces publics, des services et des processus inclusifs.
- Autres : veuillez décrire
- Veuillez identifier les domaines parmi ceux-ci qui sont les plus pertinents pour votre commission ou votre organe de suivi et expliquez brièvement pourquoi.

2. Entre avril et septembre 2020, des consultations internes sur la sécurité démocratique, les nouveaux défis et les tendances émergentes ont été menées avec les secrétariats de trente-quatre comités intergouvernementaux et organes de suivi du Conseil de l'Europe. Les réflexions et contributions reçues ont permis d'élaborer les questions plus spécifiques ci-dessous. Quels sont les principaux défis ou pressions auxquels est confronté votre comité intergouvernemental ou organe de suivi ?

- L'insécurité géopolitique, la montée du populisme et la remise en cause croissante de l'ordre juridique international
- Les inégalités socio-économiques en tant que causes profondes du recul et de la crise de confiance dans la démocratie
- La déstabilisation des marchés et ses liens avec la facilitation de la criminalité économique
- Les menaces hybrides pesant sur les élections et l'environnement de l'information,
- Les défis posés par les acteurs transnationaux, non étatiques et privés
- Les contraintes pesant sur l'indépendance et l'efficacité des institutions nationales chargées de mettre en œuvre les normes
- Un espace civique qui se rétrécit et des pressions exercées sur les partenaires du Conseil de l'Europe
- Polarisation autour des valeurs et principes fondamentaux qui sous-tendent les politiques publiques et incapacité à trouver des solutions pour jeter des ponts et apaiser les tensions.
- Recours croissant aux outils d'IA et absence de règles communes régissant leur utilisation lors des processus d'évaluation menés par les organismes de contrôle
- Autre : veuillez préciser.
- Veuillez indiquer si ces défis ont une incidence sur le mandat, les méthodes de travail ou les normes de votre commission ou de votre organisme de contrôle

3. De quelle(s) manière(s) parmi celles-ci votre commission ou votre organe de suivi s'est-il adapté, ou pourrait-il s'adapter, à ces défis et aux mesures envisagées ?

- révision des normes
- rationalisation ou hiérarchisation des normes
- expérimentation méthodologique (par exemple, adaptation des méthodes de surveillance ou des procédures de suivi, et/ou implication des citoyens, etc.)
- clarification, consolidation ou simplification des normes existantes hiérarchisation accrue des thèmes en réponse aux risques émergents et aux lacunes en matière de protection



- un renforcement de la coopération entre les comités sur les thèmes transversaux et les possibilités de collaboration
- une attention accrue portée au soutien entre pairs et à l'action collective pour la mise en œuvre des normes
- Autres adaptations possibles : veuillez les décrire, y compris les éventuels changements concernant l'implication des parties prenantes, la communication, les méthodes de travail numériques ou le suivi.

4. Avez-vous des commentaires sur les points suivants ?

- **Adaptation et travail thématique transversal** : comment les comités peuvent-ils s'adapter à l'écosystème actuel, où diverses expertises sont nécessaires et où les situations évoluent rapidement, laissant peu de temps pour un travail séquentiel d'un comité à l'autre ? Existe-t-il une marge de manœuvre pour accroître le travail thématique transversal entre les différents organismes ? Comment envisagez-vous votre travail à partir de 2030 ? Et à partir de 2040 ?
- **Terminologie** : existe-t-il une tension entre la préservation d'un langage établi, parfois contesté, et la mise à jour des termes pour refléter l'évolution des contextes ? Quelles stratégies permettraient de mieux gérer cette tension ?
- **Interaction avec les États membres en retard dans le suivi des recommandations** : comment les comités intergouvernementaux et les organes de suivi peuvent-ils garantir une meilleure mise en œuvre lorsque les interlocuteurs nationaux se heurtent à des obstacles ou à un engagement politique insuffisant ? Quelles stratégies peuvent contribuer à soutenir les progrès là où les réformes sont au point mort ?
- **Mandat et champ d'action dans un contexte en mutation** : alors que les acteurs privés, transnationaux ou non étatiques ont un impact croissant sur la gouvernance démocratique dans divers contextes, les comités intergouvernementaux et les organes de suivi doivent-ils adapter leurs mandats, leurs méthodes de travail ou leurs formes d'engagement ? Si oui, comment ?
- **Relations entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne** : Compte tenu de la multiplicité des types de relations, souvent divergentes, avec l'Union européenne, la question se pose de savoir si une position unifiée du Conseil de l'Europe apporterait plus de clarté et de poids, ou si elle entraverait les approches distinctes selon les secteurs. Comment le Conseil de l'Europe peut-il garantir la cohérence de son dialogue institutionnel avec l'Union européenne, tout en respectant les mandats, les cadres juridiques et les accords de coopération distincts de ses comités et organes de suivi ? Comment s'assurer que l'UE s'appuie sur les mécanismes existants de suivi et d'évaluation du Conseil de l'Europe ? De quels outils disposons-nous à cette fin ?
- **Facteurs déterminants de l'élaboration des normes** : quels enseignements peut-on tirer des récents travaux d'élaboration de normes ? Existe-t-il encore une volonté d'adopter de nouvelles normes juridiques ou politiques sur des sujets où il existe des lacunes manifestes en matière de protection ? Ces normes peuvent-elles être intégrées ou observe-t-on un désintérêt croissant de la part des États membres ?
- **Communication et visibilité** : Outre les efforts déployés par le service de presse du Conseil de l'Europe, existe-t-il de bons exemples illustrant comment les commissions ont adapté leurs stratégies de communication aux évolutions sociétales et numériques afin de mieux expliquer l'objectif et l'



impact de leurs travaux en matière de protection des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie à un public plus large ?

- **Autres priorités : Quelles autres priorités** votre commission s'est-elle fixée ou prévoit-elle de se fixer ?
- **Veuillez identifier les domaines dans lesquels une coopération accrue entre les commissions, les organes de suivi et d'autres entités du Conseil de l'Europe serait particulièrement utile**

5. Renforcement de la résilience démocratique – Travaux du Pacte

- Dans le cadre de votre mandat, quelles priorités ou actions le Conseil de l'Europe devrait-il envisager pour renforcer la résilience démocratique, la confiance du public et la protection effective des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit ? Quels types de coopération, d'outils ou de capacités institutionnelles contribueraient à leur mise en œuvre ?
- Quels devraient être les principaux résultats du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe en matière de sécurité démocratique ?
- Veuillez identifier jusqu'à trois propositions concrètes susceptibles de renforcer la résilience démocratique, d'améliorer la coopération entre les organes du Conseil de l'Europe ou de renforcer la mise en œuvre et l'impact des normes existantes.

À propos du Nouveau pacte démocratique pour l'Europe

Le Nouveau pacte démocratique pour l'Europe a été conçu comme un processus stratégique et politique du Conseil de l'Europe visant à définir des réponses intégrées au recul de la démocratie. Des consultations sont en cours depuis début 2025, réunissant des gouvernements, des parlementaires, des autorités locales et régionales, des partenaires internationaux, la société civile, le monde universitaire, le secteur privé et les citoyens.

La consultation prenant fin à la fin de l'année 2026, la collecte des contributions s'est intensifiée. Des consultations clés en présentiel, recourant à des méthodologies de prospective, auront lieu afin de passer de l'identification des défis à l'exploration des opportunités et des moyens de renforcer la sécurité démocratique.